



Lotissement
« L'ESSENTIEL »

CONTRAT DE MARCHE PRIVE
DE TRAVAUX V.R.D.
AU FORFAIT



Dossier N° 10302

6 février 2022

LOT N° 1 : TERRASSEMENTS, VOIRIE, RESEAUX HUMIDES
LOT N° 2 : RESEAUX SECS



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Cabinet COURBI
Société de Géomètres-Experts
N° d'inscription : 2013C200003
364 Avenue Charles de Gaulle – 84 100 ORANGE
T 04 90 34 06 57 F 04 90 51 13 77
contact@cabinet-courbi.fr



ARTICLE 1 - PARTIES CONTRACTANTES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

S.A.S.U. ENVOL

sise :

ZI Les Portes Domitiennes, RN 113, 34741 VENDARGUES

Représentée par : M. Gérald STORNELLO

Agissant en qualité de : Chargé d'affaires

Dénommée ci-après « **Maitre d'Ouvrage** ».

D'une part,

Et l'entreprise : **ALIANS Travaux Publics**

Dont le siège social est à : 183 rue de l'Industrie 26 700 PIERRELATTE

N° SIRET : 33467025400047 Inscrite au Registre du Commerce de Romans

Garantie en assurance décennale et responsabilité civile par : MMA BOURG SAINT ANDEOL

Représentée par : M. Xavier JONAS

Agissant en qualité de : Gérant

Dénommée ci-après « **L'Entrepreneur** ».

D'autre part,

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUI :

Le Maître d'Ouvrage charge l'Entrepreneur désigné ci-dessus, qui accepte, d'exécuter les travaux V.R.D. de réalisation d'un lotissement de 40 lots dénommé « L'ESSENTIEL », et d'un lotissement de 6 lots, situés à VAISON-LA-ROMAINE (84), lieudit « L'loou », autorisés par arrêté du Maire en date du 17 juin 2021 et 6 août 2021.

ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHÉ – DEFINITION DES TRAVAUX A REALISER

L'Entrepreneur s'engage à réaliser les travaux du :

LOT N° 1 : TERRASSEMENTS, VOIRIE, RESEAUX HUMIDES

LOT N° 2 : RESEAUX SECS

Dont la consistance est définie dans les documents contractuels énumérés à l'article 6 ci-après ainsi que dans le permis d'aménager dont l'Entrepreneur reconnaît avoir pris connaissance.

Les travaux à réaliser sont plus expressément décrits dans le cahier des clauses techniques particulières et les plans détaillés, établis par le Maître d'œuvre, le cabinet COURBI à Orange.

ARTICLE 3 - PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

L'Entrepreneur reconnaît avoir visité les lieux et étudié parfaitement l'ensemble du dossier, avoir évalué avec exactitude les travaux qui lui sont confiés, moyennant le prix global et forfaitaire et non révisable de :

Lot 1	1 084 867,70 €
Lot 2	186 530,50 €
MONTANT HT	1 271 398,20 €
TVA 20 %	254 279,64 €
MONTANT TTC	1 525 677,84 €

Ce marché est unique, global et indivisible.

La décomposition du prix global et forfaitaire n'a un caractère contractuel qu'en ce qui concerne les prix unitaires pour le règlement des travaux supplémentaires ou la diminution du montant des travaux par suppression éventuelles de postes d'ouvrages.

Le caractère contractuel des quantités retenues pour la décomposition des opérations d'exécution ne peut être opposé au prix global et forfaitaire. Le quantitatif arrêté contractuellement étant réputé avoir été vérifié par rapport à toutes les autres pièces écrites et plans du Marché.

Tout ce qui figurerait sur les dessins mais ne serait pas mentionné dans le C.C.T.P. aura la même valeur que si les indications correspondantes étaient portées à la fois sur les pièces écrites et sur les dessins.

En cas de contradiction entre deux ou plusieurs plans, les plans dressés à la plus grande échelle auront la priorité.

En cas de contradiction entre deux ou plusieurs pièces, ce sont les indications et stipulations de la pièce portant le numéro d'ordre le moins élevé dans l'énumération des documents définie à l'article 6, qui prévaudront.

Dans le cas où la non-concordance entre deux ou plusieurs plans ou pièces écrites peut donner lieu à interprétation, l'appréciation revient d'autorité au Maître d'œuvre sans contrepartie financière ou autre.

Il est spécifié que, par le seul fait de la signature du Marché, l'Entreprise reconnaît avoir examiné avec soin toutes les pièces du dossier et avoir signalé au Maître d'œuvre et au Maître d'Ouvrage, pendant la période de soumission et la période précédant la signature du Marché, toutes les imprécisions, omissions ou contradictions qu'elle aurait pu relever, et avoir sollicité et reçu de leur part tous les renseignements nécessaires.

En conséquence, et en dernier lieu, le Maître d'œuvre restera seul juge de l'interprétation des documents du Marché, suivant les règles de l'art et dans l'esprit des devis, pièces écrites et plans.

ARTICLE 4 - CONDITIONS DE PAIEMENT

Le Maître d'Ouvrage s'engage à effectuer les paiements au fur et à mesure de l'avancement des travaux, par acomptes mensuels dans un délai de **45 jours (quarante-cinq)** et suivant les modalités de règlement prévues à l'article 10 du CCAP.

Une retenue de garantie de 5%, sera effectuée sur chaque situation mensuelle. Eventuellement, l'Entrepreneur pourra présenter une caution bancaire conformément à l'article 4 du CCAP.

ARTICLE 5 - DELAIS

L'Entrepreneur s'engage à effectuer la totalité de ses travaux dans un délai global maximal de **12 mois** à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux. La date de démarrage des travaux est fixée à ce jour **6 février 2022**.

ARTICLE 6 - DOCUMENTS CONSTITUANT LE MARCHÉ

Par dérogation à la norme NF P 03 001 de décembre 2000, les documents contractuels annexés au présent marché, que l'Entrepreneur s'engage à respecter, sont les suivants et prévalent l'un sur l'autre dans l'ordre énuméré ci-dessous :

1. le présent contrat de marché privé de travaux VRD au forfait
2. le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
3. les plans définissant les travaux à exécuter
4. le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
5. le calendrier général des travaux
6. l'ensemble des normes affectant l'activité de l'Entrepreneur
7. la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)

ARTICLE 7- DIVERS

L'Entrepreneur soussigné affirme, sous peine de résiliation de plein droit de son marché aux torts exclusifs de l'Entrepreneur, ne pas tomber sous le coup de l'interdiction énoncée par l'article 50 de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952 et du décret n° 54-82 du 22 janvier 1954 pris pour son application.

Il affirme, en outre, être à jour de ses cotisations et prélèvements mis à sa charge par la réglementation en vigueur, notamment vis-à-vis de la Sécurité Sociale et qu'il est soumis au régime de la TVA sur encaissements.

Il devra fournir au Maître d'Ouvrage une attestation d'assurance dans les conditions fixées à l'article 4.2 du CCAP.

ARTICLE 8- CONTESTATIONS

Toutes les contestations se rapportant au présent marché et qui ne pourraient être réglées amiablement, seront de la compétence exclusive du TGI d'Avignon.

Fait à Orange le 6 février 2022.

Le Maître d'Ouvrage
HECTAIRE
URBANISME DURABLE
EXPOBAT VILLAGE / PLAN DE CAMPAGNE
13480 CABRIES
04 42 02 00 92
SIREN 351 338 660

L'Entrepreneur

allians
SAS AU CAPITAL DE 250 000€
SIREN 334670254 APE 4312A

N°	Désignation des travaux	Unité	Quantité	Prix U. €	Montant
LOT 1 : TERRASSEMENTS - VOIRIE - RESEAUX HUMIDES					
1-0 - INSTALLATION, IMPLANTATION, RECOLEMENT, REPLEMENT					
1000	Installation et repliement de chantier, y/c constat d'huissier	Ft	1	8 500.00	8 500.00
1001	Implantations par le Géomètre-Expert	Ft	1	2 300.00	2 300.00
1001a	* phase 1 : emprises décalées de 1 m	Ft	1	2 300.00	2 300.00
1001b	* phase 2 : alvéoles techniques	Ft	1	1 610.00	1 610.00
1001c	* phase 3 : bordures, murs et clôtures	Ft	1	12 880.00	12 880.00
1002	Plan de récolement voirie et réseaux humides par le Géomètre-Expert	Ft	1	6 900.00	6 900.00
SOUS-TOTAL 1.0					32 190.00
1-1 - TERRASSEMENTS, TRAVAUX PREPARATOIRES					
1101	Nettoyage et débroussaillage	pm			
1102	Abattage et dessouchage d'arbres de circonférence supérieure à 60 cm	pm			
1103	Démolition de maçonnerie et de chaussée	Ft	1	2 600.00	2 600.00
1104	Décapage de la terre végétale sur 30 cm	m²	12121	4.35	52 726.35
1105	Couche de forme : Terrassements en remblais pour chaussée, stationnements, trottoirs. v/c réglage et compactage du fond de forme.	m3			
1106	Terrassements en déblai, pour encaissement de chaussée, stationnements, trottoirs, y compris réglage et compactage du fond de forme.	m3	3606	7.50	27 045.00
1107	Terrassements en déblai, pour ouvrages de rétention, réglage et talutage.	m3	2370	7.50	17 775.00
1108	Plate-forme de terrassement pour poste de transformation	Ft	1	550.00	550.00
1109	Terrassement et dalle béton d'un ensemble de collecte de déchets comprenant 14 conteneurs enterrés ECOBAC	Ft	1	12 500.00	12 500.00
SOUS-TOTAL 1.1					113 196.35

N°	Désignation des travaux	Unité	Quantité	Prix U. €	Montant
----	-------------------------	-------	----------	-----------	---------

1201	Voie, trottoirs, stationnements	m²	8032	1.50	12 048.00
1201a	Toile géotextile anti-contaminante	m²	8032	1.50	12 048.00
1201b	Grave non traitée 0/80 en couche de fondation y/c réglage et cylindrage.	m³	3213	27.20	87 393.60
1201c	Grave non traitée 0/31,5 en couche de base y/c réglage et cylindrage.	m³	803	43.65	35 050.95
1201d	Couche d'imprégnation	m²	7190	1.55	11 144.50
1201e	Tapis définitif BBSG 0/10	T	621	102.00	63 342.00
1201f	Tapis définitif BBSG 0/6 sur trottoirs, accès et stationnements	T	291	151.00	43 941.00
1201g	Application d'une résine colorée sur les zones de carrefour	m²	792	31.00	24 552.00
1202	Entrées charretières	m²	1982	1.50	2 973.00
1202a	Toile géotextile anti-contaminante	m²	1982	1.50	2 973.00
1202b	Grave non traitée 0/80 y/c réglage et cylindrage.	m³	496	27.20	13 491.20
1202c	Grave non traitée 0/31,5 y/c réglage et cylindrage.	m³	198	43.65	8 642.70
1201d	Tapis définitif BBSG 0/6	T	152	145.00	22 040.00
1203	Blocage des trottoirs et des lots	m	697	31.40	21 885.80
1203a	- bordure T2	m	697	31.40	21 885.80
1203b	- bordure T2 basse	m	738	32.00	23 616.00
1203c	- bordure T2 + CS2	m	520	49.50	25 740.00
1203d	- bordure T2 basse + CS2	m	297	50.50	14 998.50
1203e	- bordure P1	m	872	28.00	24 416.00
1203f	- rang d'agelos semi-pleins ou pleins-allégés, fouille 0.40 x 0.40, y/c 2 aciers filants 6 mm	m	1138	38.00	43 244.00
1204	Alvéoles techniques	U	46	370.00	17 020.00
1205	Signalisation horizontale	Pt	1	455.00	455.00
1205a	- marquage au sol de délimitation des stationnements	Pt	1	455.00	455.00
1205b	- bande STOP	U	1	96.00	96.00
1205c	- passage piétons	U	7	200.00	1 400.00
1205d	- flèche directionnelle	U	6	190.00	1 140.00
1206	Signalisation verticale	U	6	260.00	1 560.00
1206a	- panneaux STOP, sens unique, sens interdit, impasse	U	6	260.00	1 560.00
1206b	- panneau d'avertissement des dangers du bassin de rétention	U	2	250.00	500.00
1207	Maçonnerie	U	3	2 015.00	6 045.00
1207a	Entrée de lot sur 6.60 m linéaires : mur de 1.80 m de hauteur, enduit 2 faces et tablette de couronnement ep 6 cm	U	3	2 015.00	6 045.00
1207b	Entrée de lot sur 4.20 m linéaires : mur de 1.80 m de hauteur, enduit 2 faces et tablette de couronnement ep 6 cm	U	32	1 285.00	41 120.00
1207c	Mur bahut de 0.80 m de hauteur, y/c enduit	m²	294	96.00	28 224.00
1208	Closures grillagées (pour mémoire)	m²	294	96.00	28 224.00
1208a	- clôture à panneaux soudés DIRICKX h = 1,80 m	m	444	106.00	5 618.00
1208b	- clôture à panneaux soudés DIRICKX h = 1,00 m, sur mur bahut	m	294	106.00	5 618.00
1209	Pavage : en délimitation des carrefours, sur 40 cm de largeur	m²	53	106.00	5 618.00
1210	Allée piétonne	m²	877	1.50	1 315.50
1210a	- Toile géotextile anti-contaminante	m²	877	1.50	1 315.50
1210b	- GNT 0/31,5 en couche d'assise	m³	88	43.65	3 841.20
1210c	- GNT 0/31,5 traitée au RELAC à 4 %	m³	877	12.60	11 050.20

I-2 - VOIRIE

N°	Désignation des travaux	Unité	Quantité	Prix U. €	Montant
1211	Mobilier urbain	U	2	845.00	1 690.00
1211a	- tables d'extérieur en bois massif	U	2	2 390.00	4 780.00
1211b	- borne escamotable manuellement	U	2	2 390.00	4 780.00
1212	Barrière bois 2 lices (pour mémoire)	ml	67		
1213	Batteries pour 44 boîtes aux lettres	Ft	1	4 500.00	4 500.00
Sous-TOTAL 1.2					608 874.15
					608 874.15

DPGF LOT 1
TERRASSEMENTS, VOIRIE
RESEAUX HUMIDES

MARCHE DE TRAVAUX VRD
Entreprise ALIANS TP

Commune de Vaison la Romaine
Lotissement
L'ESSENTIEL

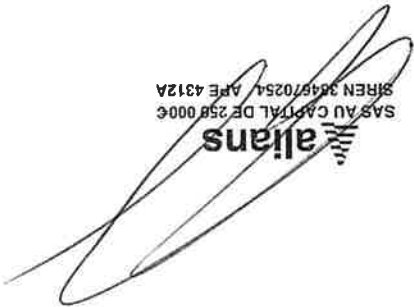
N

N°	Désignation des travaux	Unité	Quantité	Prix U. €	Montant
1-3 - EAUX PLUVIALES					
1301	Tranchées	m3	683	14.00	9 562.00
1301a	* Ouverture à partir de la couche de fondation	m3	278	27.00	7 506.00
1301b	* Remblai en GNT 0/31,5 jusqu'à la couche de réglage	m3	6	160.00	960.00
1301c	* Protection de canalisation en béton ou grave ciment sur 30 cm				
1302	Canalisation, y compris lit de pose, enrobage et raccordements	ml	803	33.50	26 900.50
1302a	* Ø 300 mm Pe annelé	ml			
1302b	* Ø 200 mm Pe annelé	ml	375	25.00	9 375.00
1303	Regards sur collecteurs				
1303a	* Regard de visite Ø 800	U	16	890.00	14 240.00
1304	Ouvrages d'engouffrement				
1304a	* Avaloir à grille	U	31	800.00	24 800.00
1304b	* Caniveau grille section 250 x 250 fonte 250 KN	ml	5.5	395.00	2 172.50
1305	Branchement particulier hors canalisation et ses terrassements	U	44	380.00	16 720.00
1306	Ouvrages de tête de canalisations	U	6	250.00	1 500.00
1307	Ouvrage de régulation	U	2	2 100.00	4 200.00
1308	Raccordement au réseau public	U	2	750.00	1 500.00
1309	Ouvrage de rétention souterrain (hors terrassements comptés en 1-1)	m3	27	255.00	6 900.30
1309a	* Casiers visitables Rigofill de chez FRANKISCHE : S =82 m² H = 0.33 m				
1309b	* enveloppe de géotextile	m²	229	1.90	435.10
SOUS-TOTAL 1.3					126 771.40

N°	Désignation des travaux	Unité	Quantité	Prix U. €	Montant
1-4 - EAUX USEES					
1401	Tranchées	m3	927	14.00	12 978.00
1401a	* Ouverture à partir de la couche de fondation				
1401b	* Remblai en GNT 0/31,5 jusqu'à la couche de réglage	m3	531	27.00	14 337.00
1402	Canalisation en P.V.C. CR8, y compris lit de pose, entrobage, joints et	ml	956	25.00	23 900.00
1402a	- Ø 200 mm. (BU)	ml	363	24.50	8 893.50
1402b	- Ø 160 mm. (BU)	ml	29	890.00	25 810.00
1403	Regard de visite étanche sous chaussée	U	44	380.00	16 720.00
1404	Branchement particulier hors canalisation et ses terrassements	U			
SOUS-TOTAL 1.4					102 638.50

N°	Désignation des travaux	Unité	Quantité	Prix U. €	Montant
I-5 - ADDUCTION D'EAU POTABLE - DEFENSE INCENDIE					
1501	Tranchées	m3	596	14.00	8 344.00
1501a	* Ouverture à partir de la couche de fondation				
1501b	* Remblai en GNT 0/31,5 jusqu'à la couche de réglage		372	27.00	10 044.00
1502	Canalisations	ml	289	51.00	14 739.00
1502a	- fonte Ø 150 mm	ml	485	43.10	20 903.50
1502b	- fonte Ø 100 mm	ml	111	38.50	4 273.50
1502c	- fonte Ø 60 mm	ml	7	16.90	118.30
1502d	- PVC Ø 40 mm	ml	350	9.90	3 465.00
1502e	- Pe HD Ø 25 mm sous fourreau bleu Ø 90	ml	47	600.00	28 200.00
1503	Branchement particulier, y/c pièces spéciales et abri-compteur	U	1	450.00	450.00
1504	Vidange sur canalisation Ø 63	U	1	180.00	180.00
1505	Ventouse automatique sur canalisation Ø 100	U	2	420.00	840.00
1506	Vanues de sectionnement	U	3	380.00	1 140.00
1506a	* sur canalisation Ø 150				
1506b	* sur canalisation Ø 100				
1506c	* sur canalisation Ø 63				
1507	Poteau incendie, y/c vanne d'isolement	U	2	2 250.00	4 500.00
1508	Abri-compteur général 1500 x 1000	Ft	1	1 650.00	1 650.00
1509	Regard de puisage d'eau, pour l'arrosage des espaces verts	U	2	350.00	700.00
SOUS-TOTAL I.5					101 197.30

Désignation des travaux				N°
Unité	Quantité	Prix U. €	Montant	
RECAPITULATIF				
LOT 1 : TERRASSEMENTS - VOIRIE - RESEAUX HUMIDES				
1-0 - INSTALLATION, IMPLANTATION, RECOLEMENT, REPLENEMENT				
1-1 - TERRASSEMENTS, TRAVAUX PREPARATOIRES				
1-2 - VOIRIE				
1-3 - EAUX PLUVIALES				
1-4 - EAUX USEES				
1-5 - ADDUCTION D'EAU POTABLE - DEFENSE INCENDIE				
TOTAL H.T.			1 084 867,70	
T.V.A. 20 %			216 973,54	
TOTAL T.T.C.			1 301 841,24	


SAS AU CAPITAL DE 250 000€
SIREN 304870254 APE 4312A

Handwritten signature

N°	Désignation des travaux	Unité	Quantité	Prix U. €	Total
LOT 2 - RESEAUX SECS					
2-1 - TELECOMMUNICATIONS					
2101	Tranchées	ml	1141	14.50	16 544.50
2102	Batterie de fourreaux type TP 42/45	ml	886	7.15	6 334.90
2102a	* 3 fourreaux (entre chambres)	ml	905	4.75	4 298.75
2102b	* 2 fourreaux (vers lots)	ml			
2103	Chambre de tirage	U	12	680.00	8 160.00
2103a	* L2T fonte 250 KN	U	1	600.00	600.00
2103b	* L1C fonte 400 KN	U	1	480.00	480.00
2103c	* L1T fonte 250 KN	U	6	215.00	1 290.00
2103d	* L0T fonte 125 KN	U	38	180.00	6 840.00
2104	Regards individuels TELECOM Pot A10 ou Composite	Ft	1	450.00	450.00
2105	Plans de récolement	U	2	600.00	1 200.00
2106	Mise en souterrain de réseau aérien	U	84	7.15	600.60
2106a	* L1C fonte 400 KN sans fond				
2102b	* 3 fourreaux (entre chambres)				
SOUS-TOTAL 2.1					46 798.75

N°	Désignation des travaux	Unité	Quantité	Prix U. €	Total
2-2 - ECLAIRAGE PUBLIC					
2201	Tranchées	ml	911	14.50	13 209.50
2202	Fourniture et pose d'un fourreau janolène rouge aiguillé Ø 63	ml	1092	2.80	3 057.60
2203	Câble RO2V - section à déterminer	ml	1181	6.25	7 381.25
2204	Câble cuivre nu 25 mm² de mise à la terre	ml	1092	3.30	3 603.60
2205	Candélabre, y/c massif, mât et luminaire * Voies primaires : Lanterne EVO PM LED 40 W, mât H=6m * Voie secondaire : Lanterne VEGA LED 25 W, mât H=5m	U	23	1 400.00	32 200.00
		U	12	1 300.00	15 600.00
2206	Plans de récolement	Ft	1	450.00	450.00
2207	Etrier de protection	U	1	200.00	200.00
Sous-TOTAL 2.2					75 701.95

N°	Désignation des travaux	Unité	Quantité	Prix U. €	Total
2-3 - ENERGIE ELECTRIQUE					
2301	Tranchées	ml	1033	14.50	14 978.50
2302	Câble BT				
2302a	* 3 x 240² + 1 x 95 alu	ml	405	28.90	11 704.50
2302b	* 3 x 150² + 1 x 70 alu	ml	355	19.00	6 745.00
2302c	* 3 x 95² + 1 x 50 alu	ml	260	15.90	4 134.00
2302d	* 4 x 35² alu	ml	339	10.20	3 457.80
2303	Coffrets et socles				
2303a	* Socle - S19 - REMBT 600 et équipement	U	1	990.00	990.00
2303b	* Socle - S19 - REMBT 450 et équipement	U	12	690.00	8 280.00
2303c	* Socle simple - S20 - REMBT 300 et équipement	U	12	580.00	6 960.00
2303d	* Borne CIBE simple mono et équipement	U	21	230.00	4 830.00
2304	Plans de récolement	Ft	1	1 950.00	1 950.00
SOUS-TOTAL 2.3					64 029.80

N°		Désignation des travaux				Unité	Quantité	Prix U. €	Total
RECAPITULATIF									
LOT 2 - RESEAUX SECS									
2-1 - TELECOMMUNICATIONS									
2-2 - ECLAIRAGE PUBLIC									
2-3 - ENERGIE ELECTRIQUE									
46 798,75									
75 701,95									
64 029,80									
TOTAL H.T.									
186 530,50									
T.V.A. 20 %									
37 306,10									
TOTAL T.T.C.									
223 836,60									

alians
SAS AU CAPITAL DE 250 000€
SIREN 334670254 APE 4312A